
La cogestion de l'écosystème de la forêt classée de la Lama (Bénin) : quels impacts socio-économiques et écologiques ?

Florent Mehou-Loko, Gaston Sèhounkpindo Akouehou et Florentin Essè Dissou



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/com/7000>

DOI : 10.4000/com.7000

ISSN : 1961-8603

Éditeur

Presses universitaires de Bordeaux

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2013

Pagination : 445-468

ISBN : 978-2-86781-854-7

ISSN : 0373-5834

Référence électronique

Florent Mehou-Loko, Gaston Sèhounkpindo Akouehou et Florentin Essè Dissou, « La cogestion de l'écosystème de la forêt classée de la Lama (Bénin) : quels impacts socio-économiques et écologiques ? », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 264 | Octobre-Décembre 2013, mis en ligne le 01 octobre 2015, consulté le 08 janvier 2020. URL : <http://journals.openedition.org/com/7000> ; DOI : 10.4000/com.7000



La cogestion de l'écosystème de la forêt classée de la Lama (Bénin) : quels impacts socio-économiques et écologiques ?

**Gaston S. AKOUEHOU¹, Florent MEHOU-LOKO²,
Florentin E. DISSOU³**

Avant les réformes institutionnelle et juridique de 1993 au Bénin, la gestion des forêts était essentiellement assurée par les populations (Akouehou, 2002, 2004). Dans le souci de satisfaire leurs besoins de survie à court terme au détriment des forêts, on a assisté à une accélération du processus de déforestation, conséquence de l'agriculture sur brûlis, des prélèvements non contrôlés de bois d'œuvre et de bois de feu, pour satisfaire des besoins croissants en capitaux et en superficies cultivables induits par la pression démographique (Ekpè, 2008). Cette situation a amené l'État béninois à s'approprier le monopole de la gestion des ressources forestières. La protection des forêts était assurée pour la conservation des ressources naturelles sans rechercher l'adhésion des populations (Akouehou, 2002). Cette pratique a échoué dans la plupart des pays subsahariens (Sogbossi, 2004). Face à cette situation, la foresterie communautaire développée par la Food and Agricultural Organization (FAO) constitue, avec son approche participative, une stratégie de gestion durable et bénéfique des ressources naturelles (Logo, 2000). Cette approche vise à confier des aspects particuliers de la gestion des écosystèmes forestiers aux communautés riveraines à travers des contrats de cogestion avec l'administration forestière (Sogbossi, 2004). Plusieurs chercheurs ont reconnu

1. Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN), 02 BP 1422 Gbégamey, Cotonou, République du Bénin ; Tél. : (+229) 97367678 ; mél : akouehougas@yahoo.fr

2. Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN), 02 BP 1422 Gbégamey, Cotonou, République du Bénin

3. MSc, Département de Géographie et Aménagement du Territoire, Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, Université d'Abomey-Calavi (UAC), 01 BP 526 Recette Principale, Cotonou 01, République du Bénin ; Tél. : (+229) 64107638 ; mél : dissou5@yahoo.fr

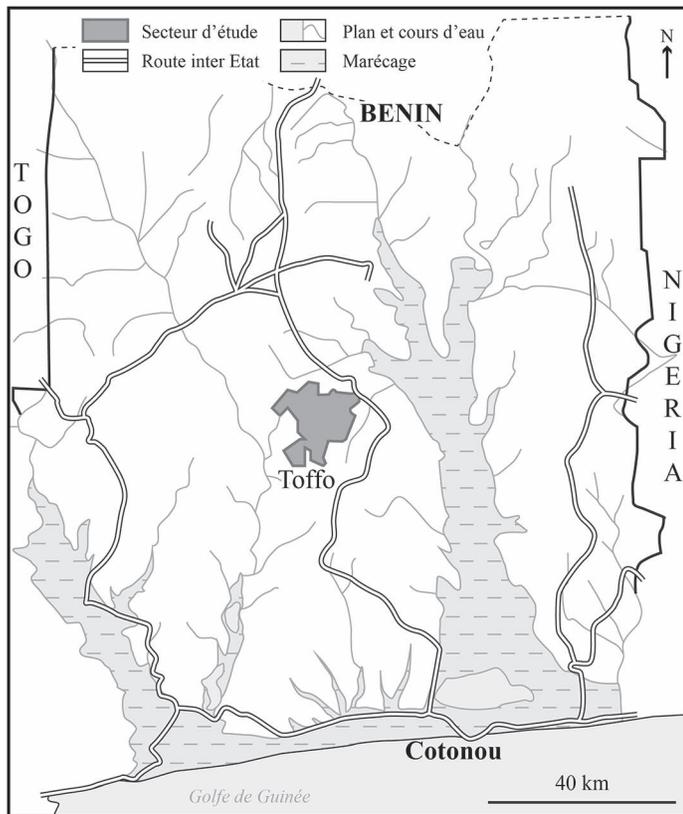
la nécessité de faire participer les populations aux programmes intégrés de conservation et de développement des forêts qui, selon eux, constituent le meilleur moyen de conservation des ressources naturelles et d'amélioration des conditions de vie des populations (Grazia, 1997 ; Mukherjee et Khan, 1998 ; Bio Sabi Tannon, 1999 ; Tchalat, 1999 ; Djodjouwin, 2000 ; Houndetondji, 2000 ; Logo, 2000 ; Akouehou, 2002). La participation des communautés locales, notamment par la consultation, la planification, la prise de décision et la gestion, est un moyen précieux de concilier les objectifs socio-économiques et écologiques (Houndetondji, 2000). Cependant, les différentes études se sont intéressées à l'évaluation de l'impact des différents systèmes de cogestion sur la forêt et sur les revenus des populations riveraines, mais n'ont pas pris en compte l'aspect participatif que prône la cogestion. Le présent travail cherche à faire ressortir l'impact de la cogestion sur les actifs économiques autres que le revenu. Toutefois, le concept « service éco-systémique » nécessite d'être approfondi ultérieurement.

Plusieurs années après la mise en œuvre de ce système de cogestion des forêts et plantations de la Lama-sud entre les services forestiers et les communautés villageoises, il est nécessaire de faire une analyse rétrospective sur le chemin parcouru avec les villageois dans la commune de Toffo. Il s'agit spécifiquement de décrire la forme de cogestion mise en place ; d'en analyser la perception par les populations riveraines ; d'évaluer l'impact de la mise en œuvre de la cogestion sur la forêt et sur les plantations forestières et celui de la mise en œuvre de la cogestion sur les conditions de vie des populations riveraines.

I - Milieu d'étude

D'une superficie de 9 750 ha, le secteur forestier de Toffo s'étend entre 6°55' et 7° de latitude Nord et entre 2°04' et 2°12' de longitude Est. Il fait partie du massif forestier de la Lama (fig.1 et 2) composé de 6 secteurs forestiers : Agrimey, Akpè, Djigbé, Koto, Massi et Toffo. Il est limité à l'Est par la route inter-États Cotonou-Bohicon et à l'Ouest par la ligne de chemin de fer Cotonou-Parakou. Cette zone se trouve dans le Dahomey Gap, caractérisé par un climat de type subéquatorial avec quatre saisons dont deux saisons de pluie qui s'étendent de mars à mi-juillet puis de septembre à novembre, avec des inondations et des mares dans la forêt, et deux saisons sèches allant de mi-juillet à août puis de novembre à février avec un assèchement des mares et une réduction de la disponibilité alimentaire pour la faune sauvage. La pluviométrie moyenne annuelle est de 1 100 mm. La température moyenne

annuelle varie entre 25 et 29 °C. Les minima thermiques sont enregistrés en décembre pendant que souffle l'harmattan (Adomou, 2005).

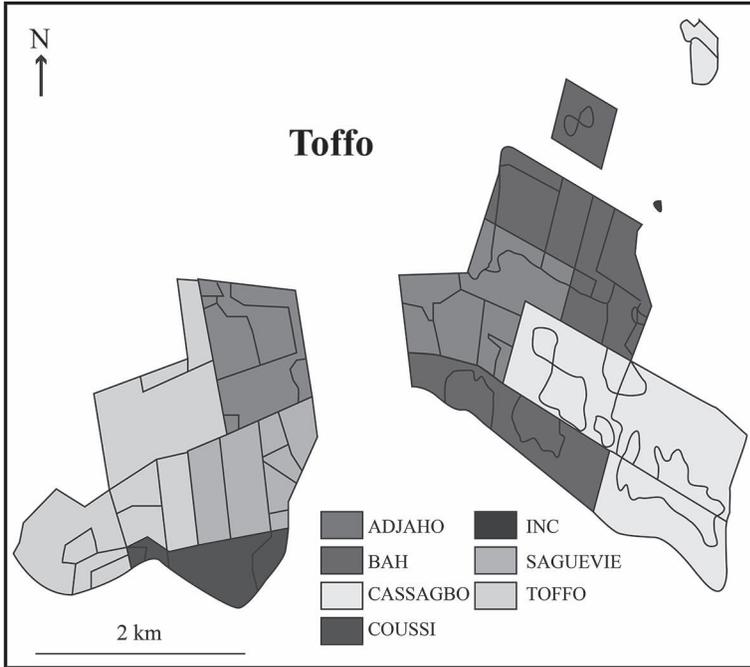


(Source : ONAB, 2010)

Figure 1 - Massif forestier de Toffo dans la Lama

L'échantillonnage de la population a été effectué de façon aléatoire. Les unités d'observation ont été composées essentiellement des habitants des villages riverains (hommes et femmes) individuellement et/ou en groupe, impliqués ou non dans la cogestion, des agents du service forestier et des organismes de développement intervenant dans ces localités et des organisations ou associations villageoises. Un effectif de 150 individus a été retenu et réparti comme l'indique le tableau 1 ; l'approche économétrique basée sur le calcul de l'Effet Moyen de Traitement (ATE) et de l'Effet Moyen de Traitement sur les traités (ATE_1)⁴ – qui nécessite un effectif minimum de 100 individus – a été utilisée.

4. Référence où l'on trouve la formule et l'équation de ATE et ATE1 http://api.ning.com/files/bH3TtQwMlzenXTZ9PQhhZzbiI4n5FM-9BDn4WakGCMmWnsaco-yDtE9KHEPjlib7zJRsV2k0TYfycSawu2QHNpCIV*qKEX/ThseIr.Impactvaritsamlioresriz.pdf (p. 34, 35, 36, ...)



(Source : ONAB, 2010)

Figure 2 - Carte du secteur forestier par village de la commune de Toffo

Département	Communes	Villages	Effectifs individus enquêtés
Atlantique	Toffo	Adjah	34
		Toffo	38
		Saguévié	19
		Coussi	21
		Cassagbo	16
		Bah	22
Total enquêtés			150

Tableau 1 - Villages enquêtés

II – Méthodes suivies

La phase de collecte des données s’est appuyée sur des questionnaires et un guide d’entretien. Ces informations ont été autant qualitatives que quantitatives. Les données collectées ont porté sur les acteurs (éducation, sexe, accès à l’information et aux ressources naturelles, niveau des revenus forestier et agricole), les ressources naturelles (les différentes forêts et terres existantes, les biens et services produits par ces ressources, etc.) et l’environnement

institutionnel (organismes d'intervention, rapports entre la communauté et le service forestier).

Le Diagnostic Rural Participatif (DRP) a été utilisé pour la collecte des données relatives aux usages des forêts et dépendant de la forêt (Thomson et Freudenberg, 1997 ; Mukherjee et Khan, 1998 ; Bio Sabi Tannon, 1999 ; Sogbossi, 2004). Les outils du DRP utilisés étaient les fonctions sociales et économiques de la forêt et la perception de la cogestion par la population riveraine ; l'observation participante pour suivre les activités des populations concernées par la cogestion.

La question relative à l'évaluation des impacts de la cogestion sur les actifs économiques des populations riveraines – à savoir les revenus, l'acquisition de biens matériels, les dépenses de scolarisation et les dépenses en santé – était basée sur le calcul de l'Effet Moyen de Traitement (ATE, Average Treatment Effect) et l'Effet Moyen de Traitement sur les traités (ATE₁, Average Treatment Effect on Treated). L'estimation par la méthode semi-paramétrique a été utilisée. En se référant à Wooldridge (2002), l'impact de la participation à la cogestion a pu être estimé à partir de deux équations, ce qui a permis d'abord d'estimer P(x) par le modèle logistique probit ou logit.

Le traitement a consisté en dépouillement, saisie et analyse des données. Celles-ci ont été entrées avec le logiciel CS Pro 4.0 et analysées avec les logiciels SPSS 17.0 et STATA 12.

III - Résultats et analyse

1 - Évolution de la cogestion

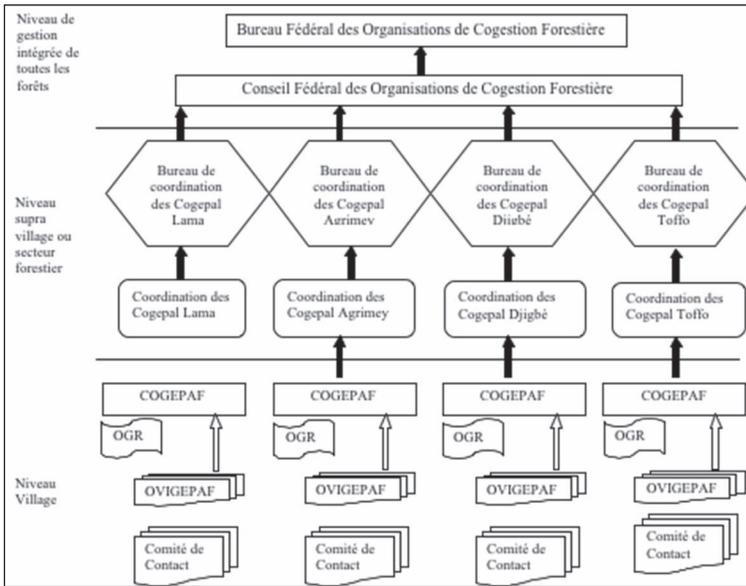
Les entretiens semi-structurés ont permis de situer vers 1985 les premières actions de participation des populations locales dans la Lama. Pour freiner la dégradation de la forêt, il a été décidé de réinstaller 200 familles de paysans installées dans la forêt sur environ 850 ha de la forêt classée de la Lama pour les faire participer à l'aménagement de la forêt. Par la suite cet effectif a été porté à 335 familles sur 1 300 ha, réinstallées dans trois centres dénommés Agadjaligbo, Zalimey et Agbaga.

Plus tard, l'engouement des riverains pour les emplois forestiers dans les plantations sous gestion de l'Office National du Bois (ONAB) a conduit à l'adoption formelle d'une gestion participative (cogestion).

Pour mieux contrôler l'exploitation illicite et assurer la régénération naturelle des forêts, la gestion des produits forestiers du secteur de Toffo

et de la concession de la gestion des rémanents des coupes de régénération naturelle du teck ont été les premières à associer véritablement les populations riveraines ; cela a abouti à l'existence de l'Organisation Villageoise de Gestion Participative de la Forêt (OVIGEPAF) dès 1996. La constitution en OVIGEPAF s'est répandue dans tous les villages et à tous les secteurs de la forêt, prenant en compte celui de Toffo (fig. 3).

Elle est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales résidant dans le village, participant aux activités liées à l'aménagement des forêts



(Source : Données de l'enquête, 2013)

Figure 3 - Organisation de la cogestion forestière

et se conformant aux conditions générales de son exploitation. L'union des OVIGEPAF autour de la forêt de la Lama avait pour mission d'œuvrer à la réalisation d'un équilibre entre les populations riveraines et les forêts pour une gestion durable.

Les organes de l'union étaient une assemblée générale, un conseil d'administration, le commissariat aux comptes et le bureau de coordination. Le bureau de coordination était l'organe de représentation quotidienne des populations avec lequel l'ONAB (par l'intermédiaire du service forestier au niveau du secteur) établissait les conventions d'exploitation forestière (débardage manuel, façonnage et vente des produits d'éclaircies, exploitation des rémanents de coupes et de régénération naturelle), discutait et mettait en

œuvre la mobilisation des riverains pour la protection de la forêt. La convention précisait des modalités de réalisation technique ainsi que les avantages et contraintes de chacune des parties prenantes. Toutes les OVIGEPAF ont été mises en fédération. La figure 3 montre l'organisation structurelle de la cogestion à trois niveaux : village, supra village (secteur forestier) et national (toutes les forêts.)

2 - Les produits concédés aux populations riveraines

Avec l'avènement des Comités de Gestion participative de la forêt (COGEPAF), l'exploitation et la commercialisation des rémanents et perches sont concédés aux organisations villageoises. Sont considérés comme perches toutes les tiges ou les troncs d'arbre dont le diamètre, à hauteur d'homme, est compris entre 10 et 39 cm et celles obtenues à l'issue d'opérations sylvicoles de première, deuxième et troisième éclaircies de jeunes plantations forestières. Les rémanents sont les produits issus de l'exploitation des grumes dans les futaies à la suite d'une coupe de génération ou d'éclaircie. Les produits rémanents servent à la confection de stocks de stères et de fagots de bois. Pour la gestion des produits ligneux, au début de chaque campagne sur la base des procès-verbaux d'aménagement, le responsable de la planification identifie les parcelles à éclaircir dans chaque secteur et évalue le nombre de perches ou de fagots de bois théorique à obtenir après exploitation. Le façonnage, le débardage et la commercialisation des perches et des rémanents sont confiés au COGEPAF à travers un cahier des charges qui lie chaque union des organisations villageoises de gestion participative des forêts (OVIGEPAF). Une fois la campagne ouverte, le bureau invite les populations à faire le dégagement des rémanents. Les organisations villageoises sont seulement autorisées à exploiter les superficies concernées (les rondins abandonnés et les brindilles stockées hors des parcelles). Les produits stockés peuvent être présentés en fagots de bois de feu ou en stères selon les secteurs. Dès la vente des produits d'un membre, celui-ci reçoit pour la collecte et le façonnage de son produit 1 000 Fcfa par stère pour un prix de vente de 1 500 Fcfa. L'ONAB touche 300 Fcfa par stère confectionné et le reste, soit 200 Fcfa, est versé au COGEPAF de l'intéressé. Ce montant est réparti comme suit :

- 22 % pour le fonctionnement du COGEPAF,
- 35 % pour la caisse villageoise,
- 30 % pour le salaire des fonctionnaires,
- 13 % pour la bureautique, le déplacement des membres et les patrouilles.

Lorsque les rémanents sont issus des coupes de régénération, l'exploitation par les organisations se fait sur toutes les parcelles concernées sans paiement de redevance à l'ONAB. En contrepartie, les populations assurent le

dégagement, l'incinération et l'entretien des bandes d'exploitation. Pour la gestion des perches, le processus ne peut démarrer que lorsque l'ONAB a fini de débarder les quantités voulues dans les zones les plus accessibles. L'ONAB autorise alors les COGEPAF à récupérer les perches encore disponibles dans les plantations. L'ONAB a perçu 50 % du prix de vente officielle des perches. La différence après le paiement des redevances de l'ONAB et les frais de débardage appelés marge brute est répartie à raison de :

- 43 % pour le fonctionnement des COGEPAF concernés,
- 35 % pour la caisse villageoise et
- 22 % pour le fonctionnement de la structure faîtière des COGEPAF.

3 - Caractéristiques socio-économiques des populations concernées par la cogestion

70,7 % des individus de l'échantillon concerné par la cogestion de la forêt sont de sexe masculin et 29,3 % de sexe féminin. L'âge moyen des enquêtés adhérents est de 38,4 ans, allant de 18 ans au minimum à un maximum de 72 ans, avec une expérience dans l'activité forestière comprise entre 0 et 41 ans (moyenne : 7,4 ans).

Au niveau des individus de notre échantillon concerné par la cogestion, 81,33 % des personnes sont mariées et 12,67 % célibataires, avec un faible taux de divorcés et de veufs : 3,33 et 2,67 %. Ce sont les personnes mariées qui ont le plus tendance à aller vers les activités forestières (tabl. 2).

Situation matrimoniale	Effectif	Pourcentage
Marié(e)	122	81,33%
Célibataire	19	12,67%
Veuf/veuve	4	2,67%
Divorcé(e)	5	3,33%
Total	150	100%

(Source : Enquête, janvier 2013)

Tableau 2 - Répartition des individus selon leur situation matrimoniale

L'analyse des données montre qu'au sein de l'échantillon, 80 % des individus sont alphabétisés en langues locales, et savent lire et écrire.

L'analyse des données relatives à la variable alphabétisation a permis d'avoir les informations sur le niveau d'études des individus enquêtés. Elle a aussi permis de voir plus loin dans nos analyses si la satisfaction que les individus ont tirée de la cogestion, a été fonction de leur niveau d'instruction. L'analyse des données a montré que 25,4 % des enquêtés n'ont aucun niveau

d'instruction, c'est-à-dire ne savent ni lire ni écrire, mais 25,3 % d'entre eux ont atteint le niveau secondaire du 1^{er} cycle et 8 % le niveau secondaire du second cycle. Les individus ayant le niveau primaire sont les plus nombreux (41,3 %) et aucun de ceux que nous avons questionnés n'a atteint le niveau supérieur.

85,3 % de l'échantillon de population est d'origine autochtone, c'est-à-dire issu des villages riverains : ce sont les autochtones qui s'adonnent le plus aux activités forestières. Les 22 personnes autres sont d'origine Adja (Département du Mono).

Une grande partie des enquêtés (62,67 %) ont leur activité principale en relation avec la forêt : on peut citer le gardiennage des bandes, la surveillance et la protection contre les feux de végétation, le numérotage des grumes, les éclaircies, le débardage, le bûcheronnage, l'entretien des pistes, de la pépinière et des plantations. L'artisanat représente la deuxième activité avec 14,67 % des enquêtés. La plupart sont des maçons, des couturiers, des ferrailleurs. Le commerce vient en troisième position avec 9,33 %, suivi respectivement de l'agriculture, de la transformation du soja et autres (tabl. 3).

Activité principale	Effectif	Pourcentage
Activités forestières	94	62,67%
Agriculture	6	4%
Transformation	3	2%
Commerce	14	9,33%
Artisanat	22	14,67%
Autre	11	7,33%
Total	150	100%

(Source : Enquête, janvier 2013)

Tableau 3 - Répartition des individus selon leur activité principale

L'analyse des données relatives à l'appartenance à un groupement villageois a renseigné sur la relation qui existe entre cette variable et la participation à la cogestion. L'analyse des informations a montré que près de 58 % des individus n'ont été dans aucun groupement villageois. Par contre 42 % environ appartiennent à un groupement. Cela montre que les riverains ne sont pas obligés d'être adhérents à l'OVIGEPAF avant de le servir et travaillent dans la forêt.

4 - Attentes comblées par la cogestion

Cette variable a été très importante pour la perception. Elle a permis de distinguer dans l'échantillon ceux qui ont estimé que la cogestion comblait leurs attentes. Ainsi 62 % des enquêtés estiment que la cogestion ne comble pas toutes leurs attentes, contre 38 % qui affirment le contraire.

a - Appréciation de la gestion avant l'intervention de l'État

82 % des individus enquêtés trouvent mauvaise la gestion de la forêt avant la cogestion. Ils estiment qu'à ce rythme, la forêt risquait de disparaître au fil des années et qu'il fallait réguler les actions anthropiques. Dans le même temps, 18 % trouvent bonne cette gestion incontrôlée et favorable à l'exploitation anarchique de la forêt qui leur permettait d'accroître leur revenu. En ce qui concerne la gestion unilatérale faite par l'État, 95,3 % de l'échantillon jugent mauvais ce type de gestion et seulement 4,7 % l'approuvent. Pratiquement tous les individus de l'échantillon trouvent meilleure la cogestion comparativement au système de gestion prôné par l'État avant 1990.

L'analyse des données relatives à la perception des populations de la cogestion a permis de dire que c'est un mode de gestion apprécié par les populations. Mais, toutes les attentes des populations n'ont pas été comblées.

5 - Impacts de la cogestion forestière sur la forêt et sur les actifs socio-économiques

L'adhésion des populations à la cogestion a été observée à travers l'évolution des superficies défrichées au fil des années et des superficies reboisées dans le même temps. De 1998 à 2006 les superficies défrichées pour l'agriculture étaient plus importantes que les superficies reboisées. Cette situation a longtemps favorisé la déforestation mais, à partir de 2006, on a assisté à une inversion de la tendance : les superficies reboisées sont devenues plus importantes que celles défrichées jusqu'à ce jour. Cette nouvelle tendance pourrait se maintenir d'après les prévisions de l'ONAB. La cogestion a eu un impact positif sur la forêt, c'est-à-dire sur le couvert végétal : elle a réduit la déforestation et favorisé le reboisement, donc elle a été importante pour le mécanisme de REDD + (Réduction de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts) (fig. 4).

a - Impacts socio-économiques de la cogestion sur le revenu des populations

Les résultats d'ATE et ATE_1 obtenus par la méthode semi-paramétrique ont indiqué que les coefficients des deux estimateurs sont positifs et statistiquement significatifs au seuil de 5 % (tabl. 4), ce qui a indiqué que

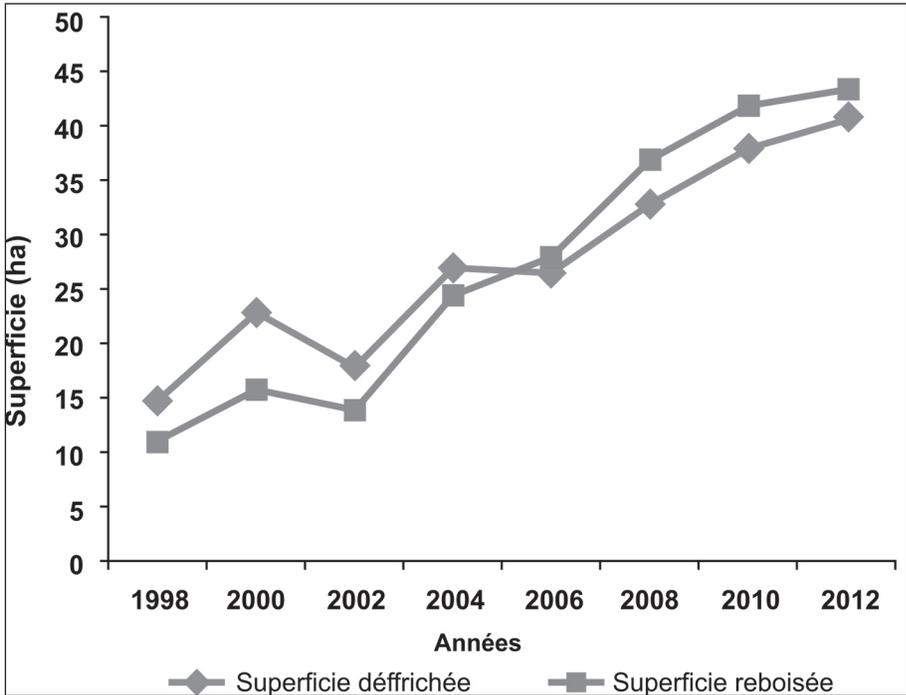


Figure 4 - Impacts de la cogestion sur les superficies défrichées et reboisées (1998-2012)

l'adhésion à la cogestion a eu un impact positif sur le revenu des enquêtés. L'analyse des données relatives aux revenus des populations échantillonnées a montré que la valeur estimée de l'ATE₁ (qui représente l'effet moyen de la cogestion sur la population concernée) est égale à 57 772 Fcfa, ce qui signifie que les adhérents à la cogestion ont vu leur revenu croître d'environ 57 772 Fcfa de plus que les non adhérents. L'adhésion à la cogestion leur a donc permis d'améliorer leur revenu.

De plus, l'estimation de l'ATE a montré que si toute la population était informée et éduquée, l'adhésion à la cogestion leur aurait permis de gagner 45 233 Fcfa de plus que les non adhérents.

L'analyse des données cognitives sur les revenus a aussi montré que la valeur estimée de l'ATE₁ est supérieure à celle de l'ATE. Ainsi, l'impact de l'adhésion à la cogestion sur le revenu est plus élevé à l'intérieur de la population actuellement informée comparativement à toute la population. Cela a montré que la mise en œuvre de la cogestion au sein de cette population était appropriée.

Paramètres	Valeur estimée (Fcfa)	Probabilité
ATE	45233	0,041
ATE ₁ , ATE ₁	57772	0,037

(Source : Enquête, janvier 2013)

Tableau 4 - Impact de la cogestion sur le revenu des ménages

b - Impact de la cogestion sur l'acquisition des biens matériels

L'analyse des données relatives à l'acquisition des biens matériels par les ménages montre que les coefficients des deux estimateurs ATE et ATE₁, obtenus par la méthode semi-paramétrique, ont été positifs et statistiquement significatifs au seuil de 5 %. Cela indique que l'adhésion à la cogestion a eu un impact positif sur la population concernée. La valeur estimée de l'ATE₁ est égale à 41 722 Fcfa : sachant que l'ATE₁ représente l'effet moyen de l'adhésion à la cogestion sur la population informée, ce résultat signifie qu'au sein de la population des informés, les adhérents ont dépensé environ 41 722 Fcfa de plus que les non adhérents pour acquérir des biens matériels. L'adhésion à la cogestion leur a permis de mieux s'équiper. Selon les enquêtés, les différents équipements ménagers et agricoles acquis grâce au revenu forestier ont été une motocyclette, des outils agricoles, des terrains. Aussi, l'estimation de l'ATE montre que si toute la population était informée, l'adhésion à la cogestion permettrait aux adhérents de dépenser environ 31 402 Fcfa de plus que les non adhérents pour l'acquisition de biens matériels.

Ces résultats montrent également que la valeur estimée de l'ATE₁ a été supérieure à celle de l'ATE et que l'impact de la cogestion sur l'acquisition des biens matériels serait plus élevé à l'intérieur de la population concernée par la cogestion (tabl. 5).

Paramètres	Valeur estimée (Fcfa)	Probabilité
ATE	31042	0,034
ATE ₁ , ATE ₁	41722	0,029

Tableau 5 - Impact de la cogestion sur l'acquisition en biens matériels des ménages

c - Impact de la cogestion des forêts sur les dépenses de scolarisation des enfants

L'analyse des données sur les dépenses scolaires montre que les coefficients des deux estimateurs ATE et ATE₁ sont positifs. La valeur estimée de l'ATE₁ est statistiquement significative au seuil de 10 % : l'adhésion des populations à la cogestion a eu un impact positif sur le financement de l'éducation des enfants. En effet, ATE₁ a été désigné par l'effet moyen de l'adhésion à la cogestion sur les dépenses de scolarisation des enfants de la population concernée. Sa valeur

estimée a été de 17 324 Fcfa. Autrement dit, la participation à la cogestion a permis à la population informée de dépenser 17 324 Fcfa de plus que les non adhérents pour la scolarisation de leurs enfants.

L'ATE estimé est de 14 172 Fcfa et montre que si toute la population était concernée par la cogestion, cela lui permettrait aux populations de dépenser environ 14 172 Fcfa de plus que les non adhérents pour la scolarisation. Par ailleurs, la valeur estimée de l'ATE₁ est supérieure à celle de l'ATE : cela montre que l'impact de la cogestion sur les dépenses de scolarisation des enfants est plus élevé sur la population concernée (tabl. 6).

Paramètres	Valeur estimée	Probabilité
ATE	14172	0,095
ATE ₁ , ATE ₁	17324	0,083

(Source : Enquête, janvier 2013)

Tableau 6 - Impact de la cogestion sur les dépenses de scolarisation des enfants

d - Impact de la cogestion sur les dépenses sanitaires

L'analyse des données relatives aux dépenses sanitaires montre que leurs coefficients sont positifs, la valeur estimée de l'ATE₁ étant statistiquement significative au seuil de 5 % ; cela indique que l'adhésion à la cogestion a un impact positif sur la santé de la population. Sachant que ATE₁ désigne l'effet moyen d'adhésion à la cogestion sur les dépenses en soin de santé de la population concernée, l'analyse des données montre que la valeur estimée de l'ATE₁ est de 23 954 Fcfa. Autrement dit l'adhésion à la cogestion a permis à la population concernée de dépenser 23 954 Fcfa de plus que les non adhérents pour la santé : la cogestion a donc permis à une tranche de la population de mieux se soigner. L'ATE estimé est de 16 149 Fcfa et montre que toute la population était informée de la présence du système de cogestion dans leur localité. Ce résultat montre également que la valeur estimée de l'ATE₁ est supérieure à celle de l'ATE, ce qui pourrait indiquer que l'impact de la cogestion sur les dépenses sanitaires a été plus élevé sur la population (tabl. 7).

Paramètres	Valeur estimée	Probabilité
ATE	16149	0,041
ATE ₁ , ATE ₁	23954	0,036

(Source : Enquête, janvier 2013)

Tableau 7 - Impact de la cogestion sur les dépenses en soins de santé des ménages

Les résultats obtenus montrent que la cogestion a permis aux adhérents d'accroître leur revenu de 57 772 Fcfa, d'acquérir plus de biens matériels à hauteur de 41 722 Fcfa, et d'améliorer la scolarisation et les soins de santé. De

plus, au fil des années, le reboisement a pris le pas sur le défrichage avec les superficies reboisées qui dépassent les superficies défrichées.

6 - Impacts de la cogestion forestière sur la forêt et sur ses exploitants

a - Estimation du revenu journalier des employés des plantations

L'entretien semi-structuré et les questionnaires administrés aux différentes catégories de travailleurs dans la forêt ont permis de préciser et connaître certaines opérations et résultats.

* Le balivage

L'équipe de balivage est composée de deux personnes. Une équipe peut baliver une superficie d'un hectare par jour. Le nombre de pieds à baliver varie d'une éclaircie à une autre. Pour les première et deuxième éclaircies, chaque équipe est rémunérée à raison de 4 000 Fcfa/ha. La troisième éclaircie est rémunérée 2 000 Fcfa/ha. Une équipe peut baliver 5 ha en une semaine, soit 20 ha dans le mois. Mensuellement, un baliveur est rémunéré à raison de 20 000 à 40 000 Fcfa selon les éclaircies, soit 30 000 Fcfa en moyenne par mois.

* Le bûcheronnage

L'équipe de bûcheronnage est composée de deux personnes qui tiennent à chaque extrémité la scie passe-partout. Une équipe abat un hectare d'arbres en quatre jours soit environ sept ha par mois. L'équipe gagne 21 000 Fcfa/ha soit un salaire mensuel individuel de 73 500 Fcfa.

* Les travaux d'entretien

L'entretien des parcelles est assuré par des équipes de dix personnes dirigées par un sous-traitant. Chaque équipe d'entretien gagne 10 000 Fcfa/ha/j soit 1 000 Fcfa par personne. Mensuellement un agent d'entretien des plantations est rémunéré à 30 000 Fcfa.

* Les travaux de débardeurs

Le débardage consiste à déplacer les perches et les petites grumes de teck des lieux de coupe vers une piste accessible aux camions. Il existe trois sortes de petites grumes, selon leur diamètre (\emptyset = diamètre) : $12 \text{ cm} < \emptyset < 16 \text{ cm}$; $16 \text{ cm} < \emptyset < 20 \text{ cm}$; $\emptyset > 20 \text{ cm}$.

Elles sont débardées respectivement à 190, 240 et 260 Fcfa l'unité.

Le débardage des petites grumes est fait par équipe de huit personnes. Chaque équipe peut débarder 120 grumes par jour, soit 15 par jour et par personne. L'équipe de débardage procède également à leur chargement sur les camions. Deux camions d'une capacité de 60 grumes peuvent être chargés par jour par équipe à raison de 16 000 Fcfa par camion pour le chargement. Un débardeur est donc rémunéré à 2 000 Fcfa par jour pour le chargement des camions.

En supposant que chaque équipe travaille 16 jours dans le mois (vendredi, samedi et dimanche exclus), le gain moyen journalier d'un débardeur s'élève à 5 600 Fcfa soit : $(240 \text{ Fcfa} \times 15 \text{ petites grumes}) + 2\,000 \text{ Fcfa} = 5\,600 \text{ Fcfa/j}$. Mensuellement il est payé à 89 600 Fcfa. En comparaison, le salaire le plus bas des ouvriers des plantations de la Lama-Nord est de 30 000 Fcfa par mois.

7 - Niveau de vie de la population locale et bilan comptable du COGEPAF

a - Revenus de la population locale et niveau de pauvreté

Un ménage pauvre est défini comme celui dont la dépense annuelle par équivalent adulte est inférieure au seuil de pauvreté. En milieu rural, le Seuil de Pauvreté Global (SPG) au Bénin, qui était établi à 42 075 Fcfa par an et par tête en 1994-1995, est passé en 1999-2000 à 51 413 Fcfa, soit un accroissement de 22 %. En considérant cet accroissement fixe, le seuil de pauvreté en 2005 était de 62 724 Fcfa en milieu rural, soit 172 Fcfa par personne et par jour. Sachant que les travaux sylvicoles dans le secteur de cogestion de la Lama ne se pratiquent qu'en saison sèche, pendant 4 mois par an, le revenu annuel est de 120 000 Fcfa par personne, avec un salaire minimum de 30 000 Fcfa par mois. Ceci dépasse largement le seuil de pauvreté fixé au Bénin en milieu rural et le revenu journalier d'un ouvrier qui est de 329 Fcfa. La sécurité alimentaire est donc assurée aux familles des ouvriers de la Lama car la charge familiale journalière de chaque actif agricole est de 196 Fcfa, ce qui couvre le fait qu'un actif a à sa charge 1,14 personne.

Une analyse détaillée de la situation a nécessité la prise en compte des potentialités monétaires qu'offre l'agriculture dans la zone afin de savoir si ceux qui pratiquent uniquement cette activité sont épargnés par l'insécurité alimentaire.

Une étude réalisée par le Projet de Promotion de l'Économie Forestière et du Bois (PPEFB), citée par ONAB (2005), a estimé le revenu agricole annuel par actif dans la commune de Lama à 132 725 Fcfa. L'agriculture à elle seule assurait donc aux riverains de la forêt classée de la Lama, la sécurité alimentaire, puisque ceux qui s'adonnaient uniquement à l'agriculture avaient un revenu

journalier de 183 Fcfa. La charge familiale par actif n'était cependant pas couverte et il a fallu que les agriculteurs diversifient leurs sources de revenus en s'adonnant à d'autres activités.

Définir la pauvreté en fonction des revenus des individus, c'est faire l'impasse sur les nombreuses formes de dénuement qui caractérisaient ce phénomène tant dans les villes que dans les zones rurales ; de ce point de vue, les pays et les organisations multilatérales ont sous-estimé le nombre de personnes prises dans l'état de la pauvreté et la détresse dans laquelle elles vivaient. Le seul critère du revenu ne constitue pas une base suffisamment solide pour élaborer des programmes capables de combattre ce fléau. Au-delà des aspects monétaires de la pauvreté, il est important d'examiner également l'évolution de la pauvreté non monétaire, qui traduit la privation de la satisfaction de certains besoins essentiels comme l'instruction, les services de santé, l'eau potable, la nutrition, la survie, etc.

La plupart des villages de la Lama ne disposent pas de centre de santé. L'instruction n'est toujours pas garantie car tous les parents n'arrivent pas à acquitter des frais de scolarité de leurs enfants. De plus, certains ne sentent pas la nécessité d'une instruction pour leurs enfants. L'eau potable est cependant garantie à toute la population grâce aux efforts de l'Office National du Bois qui a installé dans chaque village des forages.

b - Recettes des structures du COGEPAF

La vente des stères a débuté dans la Lama en 2004. Le tableau 8 montre les recettes issues de leur vente de 2004 à 2005 dans la Lama-Nord.

COGEPAF	Quantité (nombre)	Redevance ONAB (Fcfa)	Prix de vente des stères (10 ³ Fcfa)	Recettes des débardeurs (en 10 ³ Fcfa)	Revenu des COGEPAF (en 10 ³ Fcfa)
Zalimey	6 738	2 021 400	10 107	6 738	1 347,6
Agadjagbo	3 402	1 020 600	5 103	3 402	680,4
Zakpo	1 683	504 900	2 524,5	1 683	336,6
Don	189	56 700	283,5	189	37,8
Akiza	182	54 600	273	182	36,4
Agbaga	150	45 000	225	150	30
Massi	114	34 200	171	114	22,8
Adjaho	45	13 500	67,5	45	9
Lonmey	8	2 400	12	8	1,6
Total	12 511	3 753 300	18 766,5	12 511	2 502,2

Tableau 8 - Recettes issues de la vente des stères dans la Lama-Nord par les COGEPAF

La vente des stères au cours des deux campagnes a permis aux confectionneurs de réunir 12 511 000 Fcfa. Les plus fortes recettes ont été réalisées respectivement par Zalimey, Agadjaligbo et Zakpo, contrairement à Adjaho et à Lonmey où étaient enregistrées les recettes les plus faibles.

Généralement, les COGEPAF augmentent le prix de vente des perches, afin d'obtenir un bénéfice plus élevé après le paiement des redevances de l'ONAB et des débardeurs. Ainsi, les perches vendues par l'ONAB à 660, 520 et 275 Fcfa, sont livrées respectivement à 810, 670 et 325 Fcfa par les COGEPAF, ce qui représente une marge respective de 150, 150 et 50 Fcfa.

c - Estimation des revenus des populations riveraines à partir de la planification contenue dans les plans d'aménagement participatifs

Une conversion des volumes de bois à obtenir par année dans les plantations de la Lama-Nord et des nombres de perches et de stères de bois possibles par éclaircie en Francs cfa, aboutit au tableau 9.

Intervention Année	1 ^{er} éclaircie	2 ^e éclaircie	3 ^e éclaircie	Éclaircie futaie	Coupe de régénération	Total des éclaircies
2005	0	2,2	13,02	0	9,5	15,5
2006	0	0,2	8,2	9,1	9,7	17,5
2007	0	0	6,8	13,2	5,4	20
2008	0	2,5	7,9	8,2	5,3	18,6
2009	0	0	1	18,5	0	19,5
2010	3,9	0	0,8	14,5	0	19,2
2011	0	0,6	0	10	0	10,7
2012	2,4	0	0,4	11	0	13,9
2013	1,1	0	0	25,2	0	26,2
2014	0	0,07	0	19,3	0	19,3
2015	0	0	0	29,3	0	29,3
2016	0	3,7	0	11,7	0	15,4
2017	0	0	1,3	15,7	47,4	17,0
2018	0	0,5	0	11,9	93,2	105,6
2019	0	1,8	0	19,2	79,3	100,4
2020	0	1,1	0,9	3,7	85,5	91,3
2021	1	0	0	2,9	82,8	86,7
2022	8,3	0	1	3,3	84,7	97,4
2023	17,5	0	0,3	3,1	88,9	109,8
2024	0	0	0	56,9	35,4	92,3

Tableau 9 - Revenu prévu des populations riveraines des plantations de la Lama-Nord de 2005 à 2024 (en millions de Fcfa)

Une comparaison des revenus que pourraient tirer les populations de la Lama des plantations de 2005 à 2024 et des revenus obtenus de 1996 à 2004, nous révèle que les plantations de la Lama garantiront un revenu soutenu aux populations employées jusqu'en 2024. À partir de 2019, le niveau de main-d'œuvre exploitée dans la Lama sera élevé. L'Office National du Bois pourrait être confronté à une pénurie de main-d'œuvre. Une sollicitation des populations des vieilles teckeraies sur les plantations de la Lama serait salubre.

IV - Discussions

De nombreux travaux relatifs à la foresterie communautaire sont réalisés et aboutissent à des résultats qui confirment l'importance de la cogestion et de ses impacts socio-économiques et écologiques (Akouèhou, 2002 ; Akouèhou, 2004 ; Azontondé, 2004 ; Djodjouwin, 2000 ; Grazia, 1997). En effet, cette étude confirme celle de Denakpo (1999), à propos des impacts du projet de reboisement de la forêt classée de la Lama sur les populations recasées et riveraines, et montre l'importance des revenus après le recasement. Cette évaluation souligne le degré de dépendance socio-économique du couvert forestier. Il ressort de cette étude qu'outre l'amélioration des revenus des populations, la cogestion de la forêt permet d'augmenter le couvert forestier, ce qui rejoint et confirme la nécessité de l'appropriation de l'approche.

Ouédraogo et Sawadogo (2003), dans leurs études sur les impacts socio-économiques et environnementaux de l'exploitation forestière en milieu soudano-sahélien, observent que les forêts naturelles contribuent de manière significative aux revenus des populations. Leurs résultats indiquent un revenu de 94 604 Fcfa par an pour les bûcherons membres de groupement de gestion forestière (GGF) contre 73 577 Fcfa par an pour les autres acteurs des marchés ruraux de bois. De ce fait, la forêt contribue pour 40,17 % au revenu global des femmes et 35,63 % à celui des hommes. Dans les plantations de bois de feu de la Lama, Akouèhou (2011) indique qu'il existe une très grande variabilité d'un acteur à un autre, due notamment à des différences entre les groupes de producteurs en matière d'ardeur au travail et de temps total consacré à l'activité forestière.

Sogbossi (2004), en étudiant les relations entre les systèmes socio-économiques et physiques des terroirs riverains et forêts classées des monts Kouffé et de Wari-Marou, confirme l'existence d'une dépendance socio-économique des populations à l'égard de la forêt. Après une étude des revenus, l'auteur montre qu'il existe une régression linéaire entre les caractéristiques du ménage et le revenu forestier. Les résultats de cette recherche montrent que

la gestion participative (cogestion) influence positivement le revenu forestier et par conséquent le revenu global des ménages. Le système de gestion de la forêt de la Lama est efficace pour conserver les populations des singes à ventre rouge et autres primates forestiers.

Hounsa (2011) montre par ses investigations comment le système de cogestion des forêts peut entraîner l'accroissement des revenus des populations dépendantes des forêts et diminuer ainsi la pression anthropique. Par rapport à la rentabilité financière du système de cogestion, les populations font un bénéfice qui varie entre 6 619 465 et 31 053 810 Fcfa par an avec plusieurs autres avantages.

La cogestion permet le partage de l'autorité et de la responsabilité de gestion. Elle désigne le système de participation active des salariés à la gestion de leur entreprise. C'est un mode de gestion où la direction et le personnel prennent ensemble les grandes décisions dans des organes (comité d'entreprise, conseil de sécurité, etc.) prévus par les statuts de l'organisation. Le mode de délégation du personnel, les procédures de fonctionnement, les modes de décision, les pouvoirs de gestion y sont formellement définis. Par analogie, la cogestion s'étend à la participation des populations à la gestion de leur localité. La cogestion est la caractéristique de l'économie sociale (Templar, 2012) et implique la collectivité locale décentralisée représentée par les élus locaux.

La population est considérée comme un acteur de gestion durable de la forêt de la Lama, un partenaire et non comme la cible d'un projet extérieur. C'est l'un des principaux objectifs de la cogestion ou gestion participative (Sogbossi, 2004).

La perception des populations de la cogestion de cette forêt implique une interaction dynamique entre l'individu et la réalité objective, ce qui rejoint les observations de Akouehou (2002). Elle est fortement influencée par les caractéristiques de celui qui perçoit. Elle peut être subjective en ce sens que les réactions à un même stimulus varient d'un individu à un autre ; ou sélective parce que résultant de la nature subjective et de la capacité physique de la sensation. Le modèle de cette gestion durable des ressources forestières veille à ce que les actions de l'homme ne réduisent, ni n'augmentent la qualité de la vie dans sa relation avec l'environnement pour le bien des générations présentes et futures. Le mécanisme de gestion du bloc constitué par le Noyau Central et les différentes plantations (Massi, Akpé, Koto, Toffo) correspond au processus d'Helsinki mentionné par Tchalat (1999). Celui-ci définit la gestion durable comme étant une gestion et une utilisation des forêts et terrains boisés d'une manière intensive telle que, d'une part, elles maintiennent leur diversité

biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité, leur capacité de satisfaction actuelle et future et les fonctions écologiques, économiques et sociales permanentes au niveau local, national et mondial. D'autre part, elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes (ONAB, 2010).

Enfin, les résultats des entretiens semi-structurés montrent que dans les villages riverains, les revenus des ménages proviennent, d'une part, de ce qu'ils produisent (agriculture), et d'autre part, de revenus extra-agricoles qui se composent d'un mélange de revenus monétaires gagnés sous forme de salaires et de revenus tirés des forêts, de la mise en œuvre de plan d'aménagement participatif des plantations et du Noyau Central. Plus les localités sont isolées, plus les revenus monétaires gagnés sous forme de salaires sont réduits et plus la dépendance à l'égard des produits agricoles et des ressources naturelles non agricoles est forte. Dans tous les cas, l'importance des forêts varie en fonction de l'intensité de l'agriculture et la nature de la dépendance à l'égard des forêts comporte donc plusieurs dimensions.

Néanmoins par rapport à la perception de la cogestion, certains aspects doivent être revus ou améliorés afin de rendre le système plus efficace et durable. Avec cette gestion durable des ressources, on met l'accent sur le comportement humain qui encourage les activités de conservation et de gestion qui préservent les ressources naturelles et le fonctionnement constant de l'écosystème dont elles sont tirées.

Remerciements

Nous remercions très sincèrement la Direction Générale des Forêts et des Ressources et en particulier le Directeur Général de l'Office National du Bois et les cadres de la Direction Technique qui ont permis de collecter les informations au niveau des secteurs forestiers de l'Offices dans la Lama.

Bibliographie

Adomou C.-A., 2005 - *Vegetation patterns environmental gradients in Bénin. Implications for biogeography and conservation*. Wageningen: PhD Thesis, Wageningen University, 133 p.

Akouehou S.-G., Agbahungba G., Houndehin J., Mensah G.-A. et Sinsin B.-A., 2011 - Performance socio-économique du système agroforestier à *Acacia auriculiformis* dans la Lama au sud du Bénin. *International Journal of Biological and Chemical Sciences (IJBCS)*, vol. 5, n° 3, p. 1039-1046.

Akouhou G.-S., 2004 - Environnement institutionnel et gestion traditionnelle des espaces forestiers : cas de la région des Monts Kouffé au Centre du Bénin. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, Bordeaux, vol. 57, n° 226-227, p. 175-190.

—, 2002 - *L'État, les populations rurales, et la gestion de la forêt classée des monts Kouffé au centre du Bénin : un essai d'analyse des itinéraires technico-économiques et des rapports sociaux de production*. Castanet Tolosan : Thèse de doctorat INP/ENSAT, École Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse, 299 p.

Assouma N., 2005 - *Contribution à la gestion durable des plantations forestières d'Akpè, phytosociologie de la végétation spontanée du sous-bois, écologie et productivité des plantations forestières*. Abomey - Calavi : Thèse pour l'obtention du Diplôme d'Ingénieur Agronome, 12 p.

Azontondé R.-P.-E., 2004 - *Impact économique de l'adoption des pratiques de la gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS) au Sud-Bénin : cas d'Ahououé (Commune de Klouékanmè) et de Banigbé (Commune d'Ifangni)*. Abomey - Calavi : Thèse pour l'obtention du Diplôme d'Ingénieur Agronome, 126 p.

Baker J.-L., 2000 - *Évaluation de l'impact des projets de développement sur la pauvreté : Manuel à l'attention des praticiens*. Washington : Banque Mondiale, Directions du Développement, 208 p.

Bassole L., 2004 - *Programme d'infrastructures rurales et bien-être des ménages : Analyse en terme d'indicateurs anthropométriques des enfants*. Clermont-Ferrand : CERDI-CNRS, Université d'Auvergne, 42 p.

Bénin. Office National du Bois (ONAB), 2010 - *Plan d'aménagement participatif des plantations domaniales de la Lama, Projet Bois de Feu, phase II*. Cotonou : ONAB, 1 p.

Bio Sabi Tannon C., 1999 - *Analyse de la forêt et des produits forestiers dans l'économie des ménages ruraux : cas du village Pikiré, riverain de la forêt classée de l'Alibori Supérieur dans la Sous-préfecture de Kérou*. Abomey : Thèse d'Ingénieur Agronome, FSA/UNB, Bénin. p. 15-29.

Cochrane W. et Rubin P.-K., 1973 - Controlling bias in observational studies. *Sankhya*, n° 35, p. 417-446.

Diagne A., 2003 - *Évaluation de l'impact : synthèse des développements méthodologiques récents*. Conakry : ADRAO, 24 p.

Denakpo D.Y., 1999 - *Étude socio-anthropologique des impacts du projet de reboisement de la forêt classée de la Lama sur les populations recasées et riveraines*. Abomey : Thèse d'ingénieur agronome, FSA/UAC., 76 p.

Djodjouwin L.-L., 2000 - Aménagement participatif des forêts naturelles au Bénin : Le cas de la sous-préfecture de Bassila dans le département de l'Atacora. In : FAO, Rome - *Acte de l'atelier international sur la foresterie communautaire (26-30 avril 1999, Banjul, Gambie)*. Rome : FAO, p. 345-352.

Ekpe R., 2008 - *Contribution à la caractérisation et à l'évaluation des plantations privées de teck (Tectona grandis) dans la commune de Tori-Bossito (Département l'atlantique) au sud-Bénin*. Abomey : Thèse d'ingénieur agronome, FSA/UAC, 80 p.

Food and Agricultural Organization (FAO), Rome, 1995 - *Introduction de la notion de participation, gestion forestière à base communautaire*. Nairobi : FAO - Kenya, 17 p.

Grazia S., 1997 - *Vers une meilleure gestion des ressources naturelles ; la gestion participative*. Populi, vol. 18, n° 4, 11 p.

Houndetondji S., 2000 - *Avantages comparatifs et facteurs liés à l'adoption des systèmes agro-forestiers pour la conservation des forêts au sud-Bénin : étude de cas de la forêt classée de la Lama*. Abomey : Thèse d'ingénieur agronome, FSA/UAC, 107 p.

Hounsa Y., 2011 - *Évaluation du système de gestion de la forêt de la Lama et son efficacité à conserver les populations des singes à ventre rouge et autres primates forestiers du Bénin*. Abomey : Thèse d'ingénieur agronome, FSA/UAC, 43 p.

Logo P.-B., 2000 - *Dialectique de la construction de la foresterie communautaire par le haut et par le bas de l'Afrique : Situation actuelle et perspectives*. In : FAO, Rome - *Acte de l'atelier international sur la foresterie communautaire (26-30 avril 1999, Banjul, Gambie)*. Rome : FAO, p. 345-352.

Mukherjee N. et Khan R., 1998 - « Elle n'a pas de prix », Estimation de la valeur de la forêt communautaire par l'utilisateur au moyen de méthode DRP. *Bulletin Arbres, Forêts et communautés rurales*, n° 12, p. 28-34.

Ouédraogo M. et Sawadogo M., 2003 - *Impacts socio-économiques et environnementaux de l'exploitation forestière en milieu soudano-sahélien. Note synthétique UICN*, Gland, n° 01/2003, 7 p.

Sogbossi M.-J., 2004 - *Contribution à l'aménagement participatif des forêts classées du Bénin : Analyse des relations entre les systèmes socio-économique et physique des terroirs riverains et forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marô*. Abomey-Calavi : Thèse d'Ingénieur Agronome, Faculté des Sciences Agronomiques, Université d'Abomey-Calavi, 7 p.

Tchalat M., 1999 - *Produits forestiers autres que le bois d'œuvre (PFAB) : place dans l'aménagement durable des forêts denses humides d'Afrique centrale. Série FORAFRI, document 18*, 95 p.

Templar R., 2012 - *Les lettres d'or du management, un autre point de vue sur l'art de diriger*, 215 p.

Thomson J.-T. et Freudenberg K.-S., 1997 - *Crafting institutional arrangement for community forestry*. Rome : FAO, 110 p.

Wooldridge J., 2002 - *Econometric analysis of cross-section and panel data*. Cambridge (MA) : The MIT Press, p. 502-644.

Résumé

Cette étude a pour objectif de faire une analyse de l'impact socio-économique de la cogestion des forêts et plantations de la Lama-Sud à Toffo. Le Diagnostic Rural Participatif (DRP) a été utilisé pour la collecte des données relatives aux usages des forêts et dépendant de la forêt. Ces données sont liées aux acteurs, aux ressources naturelles et à l'environnement institutionnel. La question relative à l'évaluation des impacts de la cogestion sur les actifs économiques des populations riveraines était basée sur le calcul de l'Effet Moyen de Traitement (ATE) et l'Effet Moyen de Traitement sur les traités (ATE₁). L'estimation par la méthode semi-paramétrique a été utilisée. Ces données collectées ont été entrées avec le logiciel CS Pro 4.0 et analysées avec les logiciels SPSS 17.0 et STATA 12. Les résultats obtenus montrent que, dans les villages riverains, les revenus des ménages proviennent, d'une part, de ce qu'ils produisent (agriculture), et d'autre part, de revenus extra-agricoles. Plus les localités sont isolées, plus les revenus monétaires gagnés sous forme de salaires sont réduits et plus la dépendance à l'égard des produits agricoles et des ressources naturelles non agricoles est forte. La variation de l'importance des forêts est fonction de l'intensité de l'agriculture et la nature de la dépendance à l'égard des forêts est pluridimensionnelle. La cogestion fait appel à un comportement humain plus responsable qui tend vers une gestion durable des ressources par l'encouragement des activités de conservation et de gestion qui préservent les ressources naturelles et le fonctionnement constant de l'écosystème d'où elles sont tirées.

Mots-clés : Bénin, commune de la Lama, cogestion, écosystème, forêt classée, impacts socio-économiques, impacts écologiques

